

Code d'éthique

Employés

La Fondation Sercan

La Maison de Soins Palliatifs (MSP)

Sercan

NOTE AU LECTEUR:

- Dans ce document, le masculin est utilisé dans le but d'alléger le texte et il désigne aussi bien le féminin.
- Également, dans ce document, le mot bénéficiaire est utilisé pour désigner aussi bien les patients de la Maison de soins palliatifs que les bénéficiaires des services de Sercan.

50 rue Chénier, Saint-Eustache, Québec J7R 1X1
☎ 450 491-1912

Le présent document présente les valeurs et les pratiques attendues des employés de la Maison de Soins Palliatifs de Saint-Eustache (MSP) et de Sercan. Chacun est responsable de les appliquer en tenant compte des besoins des bénéficiaires et des ressources disponibles.

RESPECT DE LA DIGNITÉ

Le respect de la dignité est l'une des valeurs fondamentales sous-jacentes à l'éthique des soins de santé de la MSP / Sercan. Rappelons les engagements que cette notion implique et qui visent à protéger les multiples intérêts de la personne malade.

Je reconnais que le bénéficiaire est une personne ayant des droits qui est capable de décider et d'exprimer ses besoins et sentiments.

Je m'engage au respect de la liberté de conscience.

Chaque personne est porteuse de valeurs qui lui sont propres en raison de son éducation, de sa situation sociale, de son origine ethnique ou de son expérience.

Je m'engage au respect de la liberté de religion.

Je m'engage au respect de la liberté d'opinion et d'expression des bénéficiaires et de ses proches.

Je m'engage au respect de la dignité de chacun.

Je m'adresse au bénéficiaire et à ses proches, en toutes circonstances, de façon douce, courtoise et respectueuse.

Je m'engage au respect de l'honneur et de la réputation de chaque bénéficiaire.

Je mets en pratique les règles de confidentialité et respecte les désirs du bénéficiaire et de sa famille en ce qui concerne la divulgation de son état, de la nature de sa maladie et /ou de sa présence.

Je m'engage au respect du secret professionnel.

Le respect du secret professionnel, tant en regard des observations verbales que celles consignées au dossier médical, est déjà une obligation des professionnels de la santé en vertu de leur code de déontologie. Cette règle s'applique également pour tous les intervenants de la MSP/ Sercan.

Je m'engage à avoir une conduite irréprochable tant sur les plans physique, mental, qu'affectif.

Je me conduis de façon irréprochable et impeccable en regard de mon statut d'intervenant.

Je m'engage à protéger le bénéficiaire contre toute forme d'exploitation.

Je demeure vigilant et alerte contre toute forme d'exploitation. Sans porter de jugement, je parle au bénéficiaire de la situation observée et je considère son opinion avant d'intervenir.

Je reconnais que le bénéficiaire est une personne qui s'exprime et s'informe.

Je m'engage à écouter et à favoriser l'expression des attentes du bénéficiaire.

Je m'engage à favoriser la participation du bénéficiaire et/ou de ses proches aux décisions qui concernent leur bien-être.

Je respecte leur volonté d'être informé sur l'évolution de leur état. Toute personne a le droit de recevoir une réponse vraie à ses interrogations et je dois mettre en œuvre les moyens requis pour respecter cette volonté et donner la réponse juste à ses interrogations.

Je m'engage à fournir les informations requises sur l'existence des services et des ressources disponibles.

Je m'engage à fournir des services de qualité.

Je m'engage à favoriser les contacts avec les proches et autres personnes significatives.

Je reconnais que la famille exerce une influence sur l'équilibre physique et psychique d'une personne et constitue, par le fait même, un élément important de l'environnement du bénéficiaire. Je dois donc considérer les proches que le bénéficiaire affectionne et accepter leur présence s'il le souhaite tout en respectant certaines restrictions et/ou directives s'il y a lieu.

Je m'engage à créer un environnement sain et sécuritaire.

La sécurité de chaque bénéficiaire doit être prise au sérieux tout comme la salubrité des lieux et des équipements.

Je m'engage à favoriser l'intimité de chaque usager.

L'environnement du bénéficiaire doit être propice à l'intimité. Le respect de chaque personne, la discrétion dans les communications et la préservation d'un espace personnel minimum doit donc se refléter dans la façon de dispenser les soins et services.

DROIT À LA CONFIDENTIALITÉ

Envers les bénéficiaires et visiteurs, les employés doivent :

- 📄 Respecter la vie privée des personnes;
- 📄 Assurer que les discussions relatives aux bénéficiaires / visiteurs se tiennent dans des endroits appropriés pour éviter les fuites d'informations confidentielles;
- 📄 Accueillir les confidences en faisant preuve de discernement;
- 📄 Ne révéler que les informations pertinentes aux personnes dûment autorisées;
- 📄 Garder hors de portée et en sécurité les dossiers personnels;
- 📄 Garder confidentielle le but des personnes qui appellent ou visitent l'organisme.

DROIT À LA DIGNITÉ, AU RESPECT ET À L'INFORMATION

Envers les bénéficiaires et visiteurs, les employés doivent :

- 📄 Respecter la vision de la mission et la philosophie de l'organisme;
- 📄 Accueillir et interpeller le bénéficiaire et visiteur avec courtoisie et respect;
- 📄 Porter la carte d'identification (personnel de la Maison de Soins Palliatifs) bien en vue afin que les bénéficiaires et visiteurs puissent les identifier;
- 📄 Communiquer en utilisant un langage simple et clair et s'assurer de la compréhension;
- 📄 Maintenir une distance thérapeutique envers le bénéficiaire et le visiteur;
- 📄 Expliquer les refus, les délais et les besoins qui ne peuvent être satisfaits dans l'immédiat;
- 📄 Éviter toute conduite de discrimination fondée sur l'ethnie, le sexe, l'âge, la religion, l'orientation sexuelle, un handicap physique/ mental, l'opinion politique, la langue, la condition sociale, les valeurs, l'état civil;
- 📄 Éviter le harcèlement sous toutes ses formes (sexuel, etc.) ainsi que la violence verbale;
- 📄 Assurer, à l'intérieur des priorités fixées et en conformité avec les valeurs fondamentales de l'organisme, l'analyse objective des demandes d'aide en considérant que l'intérêt général des personnes malades;
- 📄 Faciliter les contacts avec les intermédiaires du réseau de la santé;
- 📄 Se conduire avec professionnalisme.

Envers l'employeur, les employés doivent :

- 📄 Favoriser un climat de travail harmonieux propice à l'établissement d'un milieu de travail valorisant, dans la dignité et la sécurité;
- 📄 Afficher en tout temps une tenue vestimentaire sobre et professionnelle ainsi qu'une propreté personnelle et ce, tant au niveau de la tenue vestimentaire que de l'hygiène;
- 📄 Participer aux activités de formation offerte par l'employeur afin d'accroître l'efficacité et mettre à jour les compétences requises à l'exécution du travail;
- 📄 Appuyer tous les efforts qui seront déployés pour accroître l'efficacité et atteindre l'excellence, non seulement dans la gestion, mais également dans le développement des services;

- ✎ Agir avec honnêteté, bonne foi, dans le plein respect des lois en vigueur, des règlements et politiques adoptés par l'organisme;
- ✎ S'abstenir d'utiliser les ressources de l'organisme à des fins personnelles;
- ✎ Informer rapidement la direction de toute irrégularité commise par quiconque ayant un lien avec l'organisme;
- ✎ S'opposer et s'abstenir de prendre part à des malversations financières et à tout acte contraire à l'intérêt public et aux normes éthiques généralement reconnues tels recevoir argent, cadeau, faveur, gratuité;
- ✎ Être aptes à exécuter leurs tâches sans que leurs facultés soient affectées par l'alcool ou la drogue. Il est interdit de posséder, de consommer ou de trafiquer de l'alcool et des drogues ou autres substances qui altèrent les facultés sur les lieux de travail et d'être sous leur effet au travail.

Envers les collègues de travail et les stagiaires, les employés doivent :

- ✎ Créer un climat de collaboration et d'entraide par une communication efficace et professionnelle;
- ✎ Adopter des règles de politesse élémentaires afin de préserver le respect et la dignité;
- ✎ Exprimer des commentaires honnêtes et constructifs afin de promouvoir l'harmonie dans les relations de travail;
- ✎ Éviter le harcèlement sous toutes ses formes (sexuel, etc.) ainsi que la violence verbale;
- ✎ Éviter de porter préjudice à leurs collègues de travail et les stagiaires par des actions malhonnêtes ou malveillantes.

Envers les donateurs et le public en général, les employés doivent :

- ✎ Rechercher la confiance du public et agir de manière à préserver et à renforcer la crédibilité de l'organisme;
- ✎ Utiliser de façon rationnelle et efficace les ressources matérielles et financières mises à la disposition de l'organisme;
- ✎ Traiter avec le plus grand respect chaque donateur, quel que soit le montant de sa contribution;
- ✎ Garder confidentielle toute information sur un donateur, incluant sa contribution, à moins que celui-ci n'ait aucune objection à sa divulgation;
- ✎ Respecter la volonté exprimée par un donateur d'utiliser sa contribution à un but spécifique;
- ✎ Accueillir les commentaires / suggestions afin de maintenir une communication ouverte avec le public.

Envers les bénévoles, les employés doivent :

- ✎ Accueillir les bénévoles avec une attitude courtoise et respectueuse;
- ✎ Communiquer clairement la philosophie de l'organisme afin qu'ils y adhèrent pleinement;
- ✎ Informer les bénévoles des règlements et des politiques administratives de l'organisme;
- ✎ Communiquer les activités auxquelles les bénévoles peuvent participer et leur offrir le soutien et l'encadrement dont ils ont besoin;

- ✍ Créer un climat de collaboration et d'entraide par une communication ouverte, efficace et respectueuse;
- ✍ Inviter les bénévoles à toujours faire preuve de discrétion et les sensibiliser à l'importance de respecter le caractère confidentiel de toute information concernant l'organisme et ses usagers;
- ✍ Exprimer leur gratitude et souligner les efforts déployés par les bénévoles.

L'objectif des soins palliatifs est d'aider les personnes malades et leurs proches à conserver la meilleure qualité de vie possible. La Maison de Soins Palliatifs Sercan ne pratique pas l'Aide Médicale à Mourir. Nous offrons des soins palliatifs de qualité qui visent à aider les personnes à bien vivre leurs derniers moments sans hâter ni retarder la mort. La sédation palliative constitue alors une des pratiques utilisées afin de soulager les souffrances des patients. Cette pratique est encadrée et suit un processus professionnel très rigoureux.

Code d'éthique

Employés

La Fondation SERCAN

La Maison de Soins Palliatifs (MSP)

SERCAN

Je _____ (nom de l'employé), m'engage à respecter les principes du présent code d'éthique.

Signature de l'employé

Date

Signature de la direction

Date

(c. c. dossier de l'employé)

La révision du présent document est adoptée par le conseil d'administration le 23 avril 2019.